

**AVIS PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS MENÉES PAR LA**  
**COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES SUR LE PHÉNOMÈNE DE**  
**L'ITINÉRANCE AU QUÉBEC**

Octobre 2008

Dans ce mémoire

- 1 Introduction
- 2 La mission de la TAPIL
- 3 Définition de la table
- 4 Représentation et concertation
- 5 Rappel des orientations
- 6 Nos recommandations
- 7 Les organismes que regroupe la TAPIL

## **Introduction**

La Table action prévention itinérance de Lanaudière (TAPIL), regroupe depuis 2002 plus d'une vingtaine d'organismes qui œuvrent auprès des personnes touchées par le phénomène de l'itinérance, des jeunes sans-abri ou à risque de le devenir.

Parmi ceux-ci, on y trouve entre autres, des maisons d'hébergement pour toute clientèle en situation d'urgence avec différentes problématiques, des organismes en travail de rue, des organismes qui développent du logement social et des Centres de santé et de services sociaux de Lanaudière.

Certains de ces organismes profitent de plusieurs années d'expériences acquises auprès des jeunes, des hommes et des femmes dans la région de Lanaudière.

Nous partageons des approches communes. Notamment en matière d'insertion vers une plus grande participation sociale que ce soit au sein de la famille, en matière de formation ou d'emploi, etc. Bien souvent nos interventions se situent en amont des situations d'itinérance à proprement parler, en prévention de celle-ci.

*«Rassembler les acteurs concernés par le phénomène de l'itinérance dans Lanaudière dans une perspective de prévention et d'action afin de s'assurer que les personnes touchées par cette réalité soient écoutées et qu'elles reçoivent les services auxquels elles ont droit. »*

La table se définit comme suit;

- Un rassemblement intersectoriel de plusieurs acteurs (communautaire, santé, municipale...) en vue de cerner le phénomène de l'itinérance et de développer des actions concrètes pour prévenir et diminuer l'itinérance ;
- Un lieu d'analyse pour mieux comprendre le phénomène de l'itinérance ;
- Un lieu d'échange pour mieux connaître les ressources et les services existants ;
- Un lieu de concertation pour mieux coordonner les actions ;
- Un lieu d'élaboration de projets pour répondre aux besoins de la population itinérante ;
- Un lieu de ressourcement et de formation pour les intervenant(e)s ;
- Un lieu de mobilisation, de revendication, de défense pour répondre aux besoins de la population itinérante ou à risque d'itinérance

## **Représentation et concertation**

La Table action prévention itinérance Lanaudière est membre du Réseau solidarité itinérance du Québec (RSIQ). Chaque membre participe également à des tables sectorielles et multi professionnelles à la grandeur de Lanaudière pour partager les mêmes préoccupations et les différentes expertises afin de répondre aux besoins particuliers des personnes itinérantes. Certain de ses organismes font partis de regroupement notamment le regroupement des Auberges du Cœur et le regroupement des travailleurs de rue du Québec.

En vertu de l'expertise que nous avons développée au contact quotidien et continu avec ces personnes sans abris, nous considérons que nous pouvons apporter une contribution féconde aux

travaux menés par la Commission des affaires sociales du gouvernement du Québec pour mieux connaître et combattre le phénomène de l'itinérance.

---

*Rappel des orientations*

---

Tout d'abord, nous voudrions rappeler les orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec contenues dans le "*Cadre de référence en itinérance au Québec*" (document de travail-2007).

Ainsi, selon ces orientations, bien que les hommes adultes demeurent le groupe cible dans le champ de l'itinérance, il est nécessaire d'accorder une attention particulière à certains groupes de la population dont les besoins doivent être pris en compte, en matière de prévention :

- Personnes démunies en situation de rupture et d'isolement.
- Jeunes et femmes en difficulté : victimes de violence familiale, conjugale et décrocheurs.
- Personnes âgées isolées et ayant connu des épisodes d'itinérance.
- Personnes ayant des problèmes de toxicomanie, de santé mentale ou de judiciarisation.
- Personnes ayant reçu leur congé d'une institution ou d'un centre de détention.

Les orientations soulignent aussi cinq principes directeurs qui constituent, écrit-on, « les assises pour améliorer la situation des personnes itinérantes ou à risque de le devenir :

- Toute personne devrait être en mesure de recevoir une réponse satisfaisante à ses besoins de base.
- L'intervention en itinérance commande des solutions durables.
- L'intervention en itinérance est une responsabilité collective et partagée.
- La concertation et le travail intersectoriel sont indispensables pour agir sur le phénomène.
- L'individu doit être partie prenante des interventions dont il fait l'objet. »

Les membres de la TAPIL endossent ces principes directeurs qui constituent selon nous les prémisses de base à toute intervention en itinérance.

## **Nos revendications**

### **1. Que soient établis une analyse et un plan d'action particuliers sur le phénomène de l'itinérance des jeunes.**

Les jeunes ne viennent pas à l'itinérance, ne la vivent pas et – éventuellement – ne la quittent pas de la même manière et pour les mêmes raisons que les personnes plus âgées. De plus, même si ce n'est jamais facile ni rapide, ils sont plus susceptibles de réintégrer pleinement la participation sociale.

En intervenant de manière appropriée et avec des ressources suffisantes auprès des jeunes sans-abri ou à risque de le devenir, on permet d'éviter leur installation dans des situations d'itinérance chroniques et la nécessité de recours coûteux et à très long terme (voire la vie durant) aux services sociaux, de santé et autres. Toute action auprès des jeunes à une dimension préventive qui gagnerait à être développée.

Pour ces raisons, une analyse et un plan d'action particulier aux jeunes sans abri ou à risque nous apparaît une nécessité.

### **2. Que soient développés des services publics (sociaux, de santé, d'éducation et d'emploi, etc.) adaptés à la situation des jeunes sans abri.**

Les jeunes sans-abri ou à risque de le devenir doivent non seulement avoir un accès facile et gratuit à des services dont ils ont besoin, mais, plus encore, ces services doivent tenir compte de leur situation particulière. Malheureusement, trop souvent (et encore faut-il qu'ils existent !), les services offerts sont mal adaptés à la situation de ces jeunes. Ceux-ci ne disposent pas des mêmes ressources que la population en général que ce soit en terme financier, de logement, de transport ou de sécurité. Ils ont de la difficulté à répondre à des contextes trop formalisés (horaires, rendez-vous, files d'attente interminables) ou trop lourds (tels les corridors de services nécessitant évaluation préliminaire, multiples références et suivis, etc.).

Qui plus est, une proportion significative de ces jeunes ont fui des cadres trop rigides où ils se sentaient contraints et contrôlés (Centres jeunesse, école, famille, travail, complexité de la société,

etc.). En reproduisant de tels cadres rigides et contraignants dans un contexte d'offre de services, on les marginalise encore davantage alors que leur situation continue de se dégrader.

À cet égard, quelques expériences ont été ou sont encore menées qui permettent à ces personnes itinérantes d'avoir accès à des services essentiels et qui fonctionnent bien.

- Café de rue Solidaire par le Travail de rue Terrebonne : Initialement, ce projet avait été financé dans le cadre du programme Jeunes sans-abri du gouvernement du Canada. Le financement d'IPAC II a permis la création d'un nouvel organisme autonome offrant des services à des jeunes itinérants ou à risque d'itinérance de 18 à 25 ans.
- La maison Hébergement d'urgence Lanaudière (La HUTTE) à Terrebonne offre des services d'hébergement d'urgence (16 places) et d'appartements communautaires (2 appartements ou 8 places) à toute personne itinérante et/ou sans-abri de 18 ans et plus, en complémentarité des services de soutien, d'aide et d'accompagnement dans leurs démarches, en vue d'une réinsertion sociale et professionnelle dans leur communauté. L'organisme maintient un taux d'occupation toujours très élevé. Il y a même des périodes où les appartements communautaires ont dépassé leur capacité d'accueil.
- Projet d'appartements supervisés du Centre Le Diapason, une maison d'hébergement pour jeunes à Mascouche : ce service d'appartements supervisés permet l'apprentissage de l'autonomie et répond à un besoin de transition, entre le milieu structuré (maison d'hébergement) et le milieu de vie autonome, en permettant l'intégration des acquis et le développement des habiletés nécessaires au bon fonctionnement dans le milieu de vie, de jeunes de 16 à 18 ans. Avec l'acquisition d'une propriété à Terrebonne, le Centre Le Diapason dispose maintenant de trois appartements supervisés pouvant héberger cinq jeunes.
- Le travail de rue de Lavaltrie par l'Association pour le Travail de rue D'Autray. Le programme a permis d'augmenter le nombre et la qualité d'intervention auprès des jeunes de 12 à 35 ans.

- Nuit des sans-abri (oct. 2004 et oct. 2005) à Joliette (8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> édition) et à Terrebonne (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> édition). Environ 1 300 personnes ont participé à cette activité en 2004 et 1 625 en 2005. Année après année, les partenaires se mobilisent afin de sensibiliser la population et les élus aux différentes problématiques de l'itinérance tout en assurant une vigile de solidarité pour les sans-abri et les itinérants. Un vrai succès!

Ces expériences nous apparaissent comme des modèles à poursuivre et à développer.

### **Les centres d'injection supervisée : une nécessité**

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence notre grande déception suite au refus du ministère de la Santé et des Services sociaux d'implanter au Québec des centres d'injections supervisées. Cette décision nous apparaît injustifiée et doit être révisée dans les plus brefs délais. Nous croyons que nous devons agir dans la prévention afin d'éviter toute propagation de maladies qui vont alourdir les ressources financières et humaines dans le milieu médical, au cours des prochaines années. Nous croyons aussi à la réduction des méfaits quand celle-ci permet aux consommateurs de fonctionner dans la réalité sociale et professionnelle sans oublier qu'il y a toute une éducation qui est transmise par les différents intervenants face à leur consommation (notamment, la présence des seringues par terre dans un milieu près des familles, des écoles et des enfants !)

### **3. Que toute politique, plan d'action ou stratégie pour contrer l'itinérance s'étende à l'ensemble du territoire québécois.**

La région de Lanaudière éprouve déjà un sous-financement dans plusieurs programmes, dont le programme « Enfance – Jeunesse – Famille ». L'Agence de Lanaudière ne pourra assurer, via l'enveloppe globale de développements, le financement des projets.

On constate que les autorités politiques et administratives ont pris davantage acte que le phénomène de l'itinérance ne peut être abordé du seul point de vue des grands centres. Dans

Lanaudière, la région administrative ciblée se situe seulement dans le sud de Lanaudière. Par contre, les personnes sans abri proviennent de partout dans Lanaudière.

Isolés et sans ressources, les sans-abri s'enfoncent lentement dans la marginalité, développent des modes de vie (ou de survie) qui lentement les excluent de toute participation sociale. Ils sont d'autant plus démunis qu'ils se sont coupés de leurs réseaux naturels de soutien et d'entraide (famille élargie, connaissances et amis, etc.) et viennent engorger des services (institutionnels ou autres) qui suffiraient à peine à répondre aux besoins des populations locales. La population vieillit, les services aux jeunes sont coupés au nom d'une approche populationnelle qui, dans ce contexte précis, ne peut se justifier. Le système ajoute ainsi au problème plutôt que d'y répondre de manière préventive. Cela contribue, en outre, à exporter la pauvreté des régions dans les grands centres.

Le manque de logement social et de services pour les sans-abri dans certaines régions non ciblées de Lanaudière est indécent. La proportion du revenu consacrée à payer le logement n'est plus accessible pour les personnes qui bénéficient de l'aide sociale. Comment peuvent-elles se nourrir et s'habiller ?

Agir sur l'itinérance commande d'agir avant d'en arriver là, dans les régions, les villes, les villages et les quartiers, là où les itinérants ont développé des réseaux sociaux susceptibles de les soutenir et de les habiliter. Là où ils sont chez eux.

Le tissu social permet d'assurer une continuité de services lorsque les sans-abri et les itinérants tentent de s'en sortir. Leur propre milieu a développé des mécanismes de liaison, de partenariats et de soutien pour assurer le suivi au quotidien. Les ressources en post hébergement prennent tout leur sens lorsqu'on veut assurer une stabilité en logement et contrer la fluctuation du déménagement ponctuel et sporadique que vivent les sans-abri et les itinérants.

#### **4. Que l'on fasse de la lutte à la pauvreté une priorité d'action orientant chacune des interventions en matière de lutte à l'itinérance.**

On pourra bien chercher toutes les causes possibles ou inimaginables qui conduisent à l'exclusion et l'itinérance (toxicomanies, familles éclatées, individualisme, maladies mentales, etc.), la

pauvreté apparaît comme la cause de toutes les causes. Elle est présente dans chaque parcours qui a conduit une personne à la rue.

Certains la voient encore comme le coup de fouet qui mettra l'individu en marche vers l'autonomie ou l'emploi, mais trop souvent elle est plutôt le sable mouvant où ses deux pieds s'enfoncent inexorablement. Pour le sans-abri, la pauvreté, c'est vivre et survivre dans un quotidien qui lui rentre dans le corps et l'esprit à chaque instant. C'est survivre jusqu'à demain. C'est perdre plus que les moyens de ses rêves, c'est perdre les moyens de rêver.

Une stratégie de lutte à l'itinérance, c'est d'abord une lutte à la pauvreté et celle-ci doit minimalement garantir à tout citoyen la couverture des besoins essentiels (logement, nourriture, soins de santé, éducation, transport...). Elle doit également s'assurer que tout travail – y incluant dans les filières de développement de l'employabilité – garantit la sortie de la pauvreté tel que définie par le seuil de faible revenu de Statistiques Canada.

À cet égard, nous appuyons les demandes du *Collectif pour un Québec sans pauvreté*.

D'un point de vue social et économique, le Québec n'a plus les moyens de supporter les effets de la pauvreté chez une part importante de sa population, particulièrement chez les jeunes et les personnes âgées. D'un point de vue humain, accepter une telle situation est injustifiable. Tous les ministères et les différents paliers politiques doivent se mobiliser pour contrer la pauvreté et l'itinérance...

##### **5. Que soient mieux soutenues les initiatives et les pratiques développées par les organismes communautaires.**

Partout dans Lanaudière, notamment dans les milieux moins favorisés, des citoyens et des citoyennes ont développé des organisations qui se distinguent par leur proximité des gens, par leur adaptabilité aux situations changeantes et par leurs interventions que plusieurs qualifient de « plus humaines ». Certes, elles ne peuvent prendre la place des services publics et ce n'est pas leur objectif. Cependant, elles servent souvent de « pont » entre les populations marginalisées et ces services auxquels ils doivent recourir. Mais ce n'est pas leur fonction première.

Au cours des dernières années, plusieurs chercheurs ont insisté sur l'importance des processus de désaffiliation sociale qui conduisent à l'exclusion, la marginalisation et finalement à la rue, mais peu cependant se sont intéressés aux processus de « réaffiliation ». Une étude a été menée dans notre région en 2003 et celle-ci décrivait le parcours de vie de treize personnes ayant vécu ou vivant des situations d'itinérance.

L'organisme communautaire, entre autres par la distance critique qu'il maintient avec les services publics (et cela n'exclut nullement les collaborations et les diverses formes de partenariat) et par les modèles alternatifs<sup>1</sup> d'intervention qu'il développe, accueille le jeune dans sa globalité. Celui-ci n'est pas perçu comme une addition de problématiques sur lesquelles intervenir, mais comme une personne porteuse de potentialités à développer. L'organisme communautaire travaille avec un sujet en devenir. Certes, ce sujet en devenir pourra avoir besoin et recours à des services plus précis, mais ceux-ci prendront leur place et leur utilité à l'intérieur du parcours même du jeune vers l'autonomie. Dans certains cas, il pourra trouver certains services chez l'organisme communautaire lui-même selon la mission qu'il se sera donnée, mais, fondamentalement, ce sont les liens avec des personnes qui sont là pour lui et avec lui qui seront le ferment où reconstruire une certaine estime de soi et se donner les habilités nécessaires pour se remettre en marche.

Ces approches d'affiliation sociale<sup>2</sup> et de continuité de lien sont à la base même de l'approche communautaire et elles sont d'autant plus essentielles dans le travail auprès des jeunes sans abri que ceux-ci vivent bien souvent l'isolement et l'exclusion.

Mais force est de constater que ces pratiques d'affiliation sociale sont mal connues et reconnues, que trop souvent on tend à réduire la contribution des organismes communautaires à la portion « services » qu'ils dispensent aux gens dans le besoin. On doit constater également que ces

---

<sup>1</sup>On doit distinguer alternatifs et marginaux. On ne peut nullement parler d'approches marginales lorsqu'elles ont été développées sur des dizaines d'années et appliquées dans les interventions auprès de plusieurs dizaines de milliers de personnes – voir davantage – et soumises à un grand nombre d'analyses critiques.

<sup>2</sup> RENÉ, J.-F., DUVAL, M., CLOUTIER, G., PONTBRIAND, A., « Les pratiques d'affiliation sociale dans des Auberges du cœur, Consolidation des pratiques communautaires d'affiliation sociale auprès des jeunes sans-abris du Québec », avril 2007, 63 p.

organismes ne reçoivent pas le soutien nécessaire pour répondre adéquatement aux besoins croissants des personnes sans-abri ou à risque de le devenir, qui font appel à eux.

Toute stratégie sérieuse visant à lutter contre l'itinérance doit faire une place importante au soutien aux organismes communautaires, particulièrement aux pratiques alternatives qu'ils ont pu développer.

#### 6. **Que soit établie une Politique de lutte à l'itinérance au Québec.**

La lutte à l'itinérance ne peut être réduite à quelques problématiques conduisant à des interventions ciblées et interpellant ainsi quelques réseaux de services ou même ministères. C'est un problème qui prend sa source et affecte l'ensemble des dynamiques sociales et économiques québécoises : santé publique, développement économique et régional, aménagement du territoire urbain, éducation, emploi, dynamisme du tissu social, etc.

Plus précisément, nous appuyons le Réseau solidarité itinérance du Québec dans ses démarches pour une politique en itinérance fondée sur les éléments suivants : le droit de cité, un revenu décent, le droit au logement, le droit à l'éducation, le droit à la santé et un réseau d'aide et de solidarité.<sup>3</sup>

#### **DES BESOINS NON COMBLÉS**

Nous souhaitons vous faire part d'autres types de services qui ne sont actuellement non offerts dans notre région. Ces besoins se retrouvent dans le Plan d'action en itinérance 2007-2009 réalisé par les membres de la TAPIL et l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

#### ***Hébergement à très court terme de jeunes de moins de 18 ans***

Un tel projet permettrait la mise en place d'un lieu d'hébergement où des jeunes de moins de 18 ans pourraient être orientés pour une très courte période (maximum 72 heures) afin d'établir un lien avec la famille du jeune, sans contact immédiat avec les parents ou avec la direction de la

---

<sup>3</sup> Réseau solidarité itinérance du Québec (2006); *Pour une politique en itinérance*, 43p.

protection de la jeunesse. En l'absence d'une telle ressource, des jeunes se retrouvent rapidement dans la région de Montréal où, en l'espace de quelques jours, ils risquent de décrocher complètement et de vivre des expériences ayant un impact très négatif sur leur situation de vie (prostitution, délit, consommation de drogues, intégration dans un gang de rue, etc.).

### ***Projet de sensibilisation et de formation (prévention) 5***

Un tel projet de prévention avait été financé dans le cadre d'IPAC I et II, mais le financement a été interrompu avec le programme IPLI, car il n'offrait pas de services directs à la clientèle itinérante ou à risque d'itinérance. Cependant, la poursuite du financement de la Nuit des sans-abri devrait minimalement être maintenue. Ce projet avait été présenté par la Table Action Prévention en Itinérance de Lanaudière (TAPIL). Outre la Nuit des sans-abri, ce projet visait à la fois la sensibilisation de groupes ciblés et de la population en général, ainsi que la formation des intervenants en lien avec l'itinérance.

### ***Développement du logement social***

Il serait souhaitable de développer des appartements supervisés pour jeunes adultes et du logement social pour les clientèles qui ont une double problématique (santé mentale et toxicomanie) afin d'éviter le phénomène de la porte tournante. Il faudrait aussi de tels appartements pour les familles défavorisées qui se retrouvent à la rue, à cause d'un sinistre ou parce qu'elles ne peuvent plus payer leur loyer. Comme il n'y a pas suffisamment de logements sociaux, les listes d'attente sont longues. Toutefois, le financement de ce genre de projet n'est pas admissible dans le cadre du programme IPLI (Initiative de partenariats de luttés contre l'itinérance) du gouvernement fédéral.

- Il importe de noter qu'une enquête de la SCHL d'octobre 2006 révélait que pour la MRC Les Moulins, celle-ci ne comportait **aucun logement vacant** dans la zone comprenant Lachenaie, La Plaine, Mascouche et Terrebonne, **un cas unique dans la région Métropolitaine de Recensement de Montréal.**
- Pour la MRC Les Moulins, le taux d'inoccupation des appartements d'initiative privée pour les deux chambres à coucher ainsi que les trois chambres et plus est **de 0,0 %**, alors que pour la MRC L'Assomption + Lavaltrie, le taux d'inoccupation est **1,0 %**.

Ces données montrent bien que les logements dans le sud de Lanaudière sont peu nombreux, occupés pour la très grande majorité et le coût moyen du loyer est plutôt élevé, ce qui ne facilite pas la tâche des personnes à faible revenu.

Plusieurs ont vu dans la figure de l'itinérant la pointe de l'iceberg de problématiques sociales beaucoup plus profondes liées à la pauvreté, à l'affaiblissement des liens sociaux, voire le

dynamisme déclinant d'une société vieillissante. On ne pourra donc pas s'attaquer efficacement au problème de l'itinérance sans avoir l'audace de repenser bien des idées reçues. Nous en énonçons quelques-unes dans cet avis, mais beaucoup d'autres intervenants auprès des personnes itinérantes en formuleront d'autres qui méritent d'être entendues. Seule une politique globale de lutte à la pauvreté et l'itinérance dans un appel de mobilisation large de tous les acteurs concernés pourra conduire à des résultats durables.

À cet appel, nous répondons déjà présents!

---

Sylvie Simard  
Personne-Représentante pour la TAPIL

**La TAPIL regroupe les organismes suivants :**

Auberge du cœur Centre le Diapason de Mascouche

La Hutte, Hébergement d'urgence à Terrebonne

Auberge du cœur Roland Gauvreau, Joliette

Auberge du cœur Accueil Jeunesse Lanaudière, Joliette

Café de rue Solidaire de Terrebonne

Centre de santé et de services sociaux du nord de Lanaudière

Centre de santé et de services sociaux du sud de Lanaudière

Maison Ste-famille Tom-Dee

Comité logement social Montcalm

Association des jeunes de la rue, Joliette

Association des jeunes de la rue, Joliette

Travail de Rue Terrebonne